

## AVANT-PROPOS

*Le conseil de direction de la Société pour l'Histoire des Facultés de droit et de la science juridique, réuni le 4 février dernier, a pris acte avec beaucoup de regret de la décision du Président Portemer de mettre un terme à son mandat. C'est le Professeur François Terré qui a été choisi pour lui succéder. En conférant au Doyen Portemer l'honorariat de la présidence, le conseil de direction a voulu lui marquer la reconnaissance de la Société pour tout le travail qu'il a accompli à sa tête depuis 1990. Mais en rendant ainsi hommage au Président sortant, la Société n'oublie pas l'équipe fondatrice, celle des Professeurs R. Drago, S. Rials et J.-J. Bienvenu, sans qui rien n'aurait été possible.*

*Ce numéro 16 de la Revue comporte trois études fort différentes, mais qui entrent toutes les trois dans notre champ puisque chacune d'elle concerne un professeur de nos Facultés. La première, due à Jean-Pierre Morelou, porte sur l'action de René Capitant - Professeur à la Faculté de droit d'Alger - d'abord au sein de la Résistance, ensuite dans le débat constitutionnel des années 1945-1946. Cette étude comporte la publication en annexe de tous les articles parus sous la signature de René Capitant entre mars 1943 et juin 1946 dans le journal Combat-Alger, ainsi qu'un commentaire inédit du discours de Bayeux : l'intérêt de ces textes pour notre histoire politique et constitutionnelle n'échappera à personne.*

*Le deuxième article est consacré à Joseph-Elzear Ortolan, l'un des grands pénalistes du XIX<sup>e</sup> siècle, premier titulaire de la chaire de droit criminel à la Faculté de Paris. M<sup>me</sup> Ventre-Denis prolonge ici un article publié en 1991 dans notre Revue sur la création de cette chaire. C'est enfin à l'histoire immédiate de nos Facultés et de leurs maîtres que contribuera la dernière étude de ce numéro : il s'agit de la conférence prononcée par M. le doyen Gérard Cornu dans les locaux de la Fondation Singer-Polignac à l'occasion de la dernière assemblée générale de la Société, en novembre 1994, sur l'élaboration du nouveau Code de procédure civile. Nos lecteurs seront d'autant plus sensibles à ce témoignage que c'est la première fois que le doyen Cornu acceptait d'évoquer publiquement les souvenirs de sa participation aux diverses instances chargées d'élaborer ce nouveau Code, depuis le début des travaux du premier groupe réuni par M. Jean Foyer dans cet objet, à l'automne 1963.*

J.-M. C.